

AGENDA DES ASSOCIATIONS

JUIN 2026

- 23 juin : animation autour de la vie et de l'œuvre de Boris Vian – 17h – Salle Simone Veil (Patrimoni Caoudierenc)
- À partir du 26 juin : Tous les vendredis soir - Concours de pétanque – 21h – Boulodrome (Joyeux Pétanqueurs)
- À partir du 26 juin : Tous les vendredis soir - Les échoppes d'été – 18h à 22h - Espace Caporal François Fabre (Les Mauvaises Herbes)

JUILLET 2026

- 4 juillet : Saucissade – 19h30 - cour Espace Caporal François Fabre (Comité des fêtes)
- 17.18.19 juillet : Fête locale – Place de la fédération (Comité des Fêtes)
- 17 juillet : Quintette de cuivres AERÏS sur un programme de BACH à GERSHWIN - 18h – Eglise (Arpèges en Fenouillèdes)
- 25 juillet : Concert Chœur de la Boulzane et les choristes du chœur Sing Out Strong – Eglise – (Chœur de la boulzane)

AOÛT 2026

- 06 août : Représentation de la pièce « Le trésor des Cathares » - 18h – Eglise (Patrimoni Caoudierenc)
Repas (sur réservation – 19h – Place de la mairie
Bal – 21h30 – Place de la mairie
- 8 août : Exposé « Jacques Gamelin, peintre des batailles » - 15h – Espace Caporal François Fabre (Arts en Fenouillèdes)
- 9 août : Animation en chansons avec goûter offert – 15h – Espace Caporal François Fabre (Arts en Fenouillèdes)
- 15 août : Kermesse – Notre-Dame de Laval (Patrimoni Caoudierenc)
- 21 août : Compagnie ERANOS sur le programme « Métamorphosis » Musiques de la Renaissance Européenne – 18h – Eglise (Arpèges en Fenouillèdes)

SEPTEMBRE 2026

- 08 septembre : Fête Patronale - 10h30, Espace Caporal François Fabre – Apéritif - Repas sur réservation à 25 €. Après-midi dansant animée par GERALD (Patrimoni Caoudierenc)

CINÉMA

La mairie vous propose une séance de cinéma en plein air dans la cour de l'espace Caporal François Fabre, le **jeudi 23 juillet** à la tombée de la nuit.

Nous vous offrons 80 places, des chaises seront mises à votre disposition mais vous pouvez venir avec votre fauteuil de jardin. Alexia vous proposera à la vente sur place Pop-Corn, barbe à papa, boissons fraîches et Mr Freeze.



JUDO

Samedi 13 mai, les élèves de l'école de judo de Caudiès ont présenté une démonstration des apprentissages acquis tout au long de l'année, ils ont reçu une médaille pour les récompenser de leur progression. Les cours de judo reprendront à la rentrée de septembre pour les élèves du primaire au collège.



BUVETTE

Le bungalow est en place, bientôt opérationnel pour accueillir les buvettes des associations qui organisent des manifestations, Place de la fédération.



LES CHATS LIBRES

L'association des Chats Libres de Caudiès fait stériliser et identifier les chats errants et les relâche au point de capture. Nous rappelons que l'identification de tout chat est obligatoire. Les personnes rencontrant des difficultés peuvent contacter le dispensaire de la SPA, sur présentation d'un justificatif de revenus et pièce d'identité. Tél. : 04 68 57 52 50 Site : www.laspa.fr



LA BIBLIOTHÈQUE

Françoise LECOMTE vous accueille tous les mercredis matin de 10h à 12h, un grand ménage est en cours au niveau des livres. Vos dons de livres récents, en bon état seront bienvenus.



Mairie de Caudiès de Fenouillèdes

04.68.59.92.25

mairie@caudiesdefenouilledes.fr
<http://www.mairie-caudies-fenouilledes.fr>

Bulletin n°2 JUIN 2026

Comité de rédaction :

Agnès CARRERE
Jean-Claude REY Aurore COUTARD
Jean-Pierre HARDY Bernard HERICOURT
Espérance BARTRINA Luc LANAT
Angélique DA SILVA Leslie JACOB

NUMÉROS UTILES

Gendarmerie St Paul de Fenouillet :
04.68.59.00.11
Gendarmerie Latour de France :
04.68.29.12.73
Radiologie/échographie Quillan :
04.68.20.21.15
Pompes Funèbres des Fenouillèdes :
04.68.59.15.15
Top Débouchage (Benoît Belmonte):
06.71.85.24.29

La liste des gîtes/chambres d'hôtes ainsi que la liste des commerçants/artisans sont disponibles sur le site de la commune, dans la rubrique « commerces »

ILLIWAP

L'application est ouverte à tous, gratuitement. Vous pouvez soit télécharger l'application pour smartphone, rechercher la station Caudiès, ou vous connecter avec votre ordinateur à l'adresse :

<https://station.illiwap.com/fr/public/66046>

N'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie si vous souhaitez de l'accompagnement pour installer l'App.



CAUDIÈS DE FENOULLÈDES

Le mot du Maire

Chères Caudiésiennes, chers Caudiésiens,

À l'approche de la saison estivale, notre commune s'apprête à vivre un été animé, placé sous le signe de la convivialité et du partage. Grâce à l'implication des associations, des bénévoles et des équipes municipales, plusieurs animations et activités viendront rythmer les prochaines semaines pour le plaisir de tous.

Ce deuxième numéro est également l'occasion de revenir sur les actions déjà réalisées depuis le début de l'année : amélioration du cadre de vie, travaux d'entretien et d'embellissement, soutien à la vie associative et initiatives favorisant le vivre-ensemble et la participation des habitants.

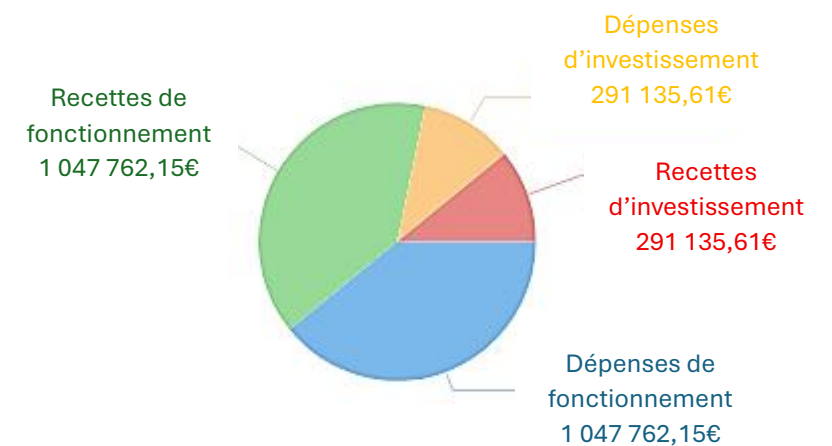
Je tiens à saluer les nombreuses actions citoyennes menées ces derniers mois, qu'il s'agisse d'opérations de nettoyage, d'initiatives solidaires ou d'actions en faveur de l'environnement. Elles témoignent de l'attachement des habitants à leur commune et de leur volonté d'agir ensemble.

Les élus poursuivent leur engagement avec sérieux, prennent leurs marques dans un esprit d'écoute et de proximité au service de tous.

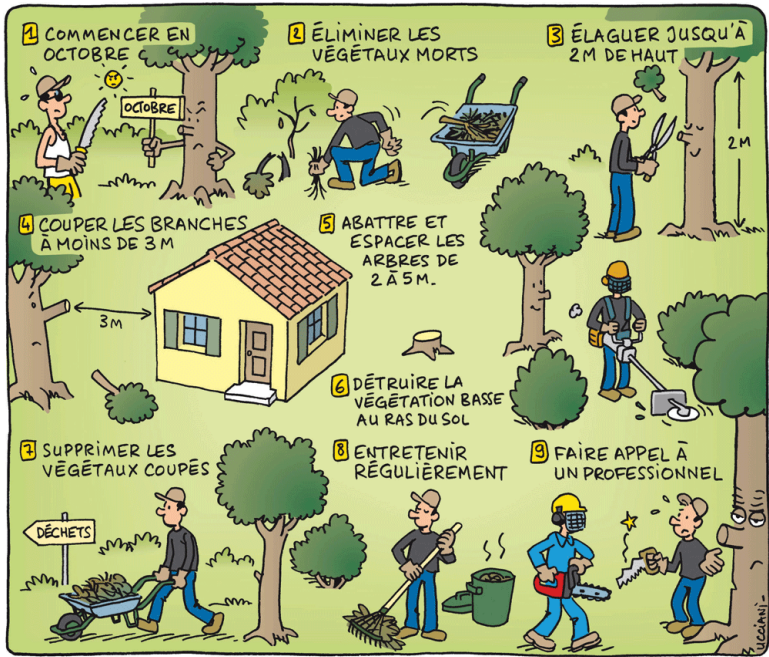
Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, rempli de partage, de détente et de belles découvertes au sein de notre commune.

Madame le Maire,
Agnès CARRERE

BUDGET 2026



Pas d'augmentation du taux d'imposition de la commune



PLACES À FEU, BARBECUE

Places à feu disponibles à Notre-Dame de Laval (sauf en cas de fermeture par arrêté préfectoral)
Comme toute source de flamme, les barbecues doivent être utilisés avec la plus grande prudence.

ASA DE CAUDIES

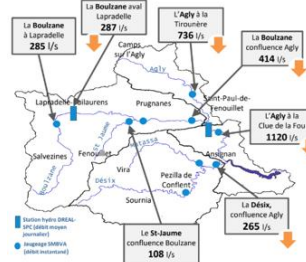
Lors d'une vente, donation, succession ou tout autre changement de propriétaire, merci de transmettre à l'ASA une copie de l'attestation notariale par courrier ou par courriel à : asa.cdf.66@gmail.com.



Conformément au règlement de l'ASA, il est interdit d'obstruer de façon permanente le canal ou les rigoles. Lesatardeaux et vannes ne sont autorisés que pendant l'arrosage et doivent être retirés ou remis en position dès la fin de celui-ci.
Le niveau de la Boulzane est en baisse. À la suite du Comité Ressources du 8 juin 2026, le secteur Agly Amont a été placé en **alerte renforcée**. Aucune restriction n'est actuellement en vigueur. Toutefois, la mise en place de tours d'eau est à l'étude pour la période estivale. Le calendrier vous sera communiqué si cette mesure devient nécessaire.

Les propriétaires ont pour obligation de nettoyer et d'entretenir les canaux secondaires qui sont sur leurs parcelles.

En effet, le bon fonctionnement des canaux dépend de chacun d'entre nous. Merci à tous.



SÉCURITÉ



Baignade en rivière, quelle responsabilité pour le Maire ?

Le maire qui ne respecte pas les obligations de surveillance ou de signalisation de la baignade en milieu naturel engage sa responsabilité pénale, sur le fondement de la mise en danger d'autrui (article 121-3 du code pénal) voire plus grave, sur le fondement de l'homicide ou blessures involontaires en cas de noyade.

Un arrêté a été pris le 21 mai 2026, disponible sur le site de la commune. Tout contrevenant le fait à ses risques et périls.

OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations de débroussaillage.

En application de l'arrêté préfectoral n°DDTM-SNAF-2024-152-0002 :

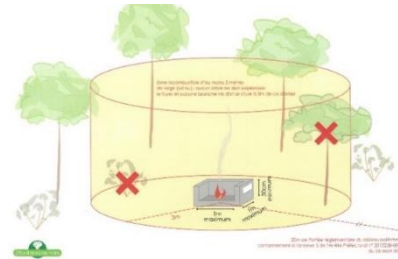
« L'incinération des déchets ménagers et en particulier le brûlage des déchets verts à l'air libre sont interdits toute l'année...sur les parcelles en zone urbaine.

Le débroussaillage est obligatoire avant la période estivale.

Les déchets « verts » sèchent et peuvent devenir une source d'incendie, ils ne doivent donc pas être déposés sur les talus des chemins, mais en déchèterie.

Lien pour effectuer la déclaration :

<https://autorisation-brulage.fr/fr/login>



ACTIONS CITOYENNES

Nous avons organisé 3 demi-journées citoyennes pour nettoyer et replanter les jardinières du village, la dernière en date concernait le chemin de Gouillens.

Départ de la mairie, accompagnés du camion-benne et de deux employés municipaux, les élus et bénévoles sont partis désencombrer les abords du chemin. Des encombrants divers et variés ont été collectés : cuvette de WC, tonneaux métalliques, divers plastiques, ferraille et gravats, jusqu'au gouffre, avec des sacs de ciment, sommiers...

Le but de cette campagne de ramassage et de nettoyage était de rendre à la terre sa vocation naturelle, originelle... et comme disait un célèbre philosophe : « la terre n'est pas une planète, c'est un royaume ».

La municipalité tient à remercier chaleureusement les bénévoles, le personnel technique, les élus qui ont contribué au fleurissement du village, ainsi qu'au nettoyage et au ramassage des encombrants et des déchets sur le chemin de Gouillens.

Un merci aux employés communaux pour leur soutien lors de cette journée. Votre implication est précieuse et contribue à faire de notre village un endroit dont nous pouvons être fiers. Merci à chacun d'entre vous. D'autres actions de ce type auront lieu plus tard, les autres chemins nous attendent.



INCIVILITÉS

Afin de préserver la qualité de vie dans notre commune, nous appelons chacun à faire preuve de civisme et de respect au quotidien. Les déjections canines non ramassées, les vitesses excessives ou encore le non-respect des consignes liées aux ordures ménagères et aux bacs de tri ont un impact direct sur la propreté, la sécurité et le bien-être de tous.

En effet, les points de collecte ne sont pas destinés à recevoir les encombrants (meubles, matelas, objets volumineux...) Ces nombreux dépôts sauvages compliquent le travail des agents municipaux et peuvent générer des coûts supplémentaires pour la collectivité. N'oublions pas que ce sont nos agents qui viennent enlever nos encombrants, qui les stockent dans leur dépôt avant de les évacuer vers la déchetterie. Même si cela ne fait pas partie de leurs attributions ils le font pour ne pas laisser nos espaces de recyclage encombrés et peu esthétiques.

Petit rappel pratique pour bien trier nos déchets quotidiens :

Les bacs verts sont réservés aux ordures ménagères ;

Les bacs jaunes accueillent les emballages et les déchets ménagers recyclables.

Pour les encombrants et les déchets verts, des solutions existent, pour se débarrasser facilement de ces types de déchets : la déchèterie de Lesquerde reste accessible gratuitement pour les particuliers avec une carte que l'on peut obtenir auprès de la mairie. Un service de collecte des encombrants est proposé par la communauté de communes sur rendez – vous au numéro suivant : 04.68.59.20.13

En effet, le bien vivre ensemble passe par de petites attentions au quotidien, propreté des espaces communs, stationnements gênants, comportements irrespectueux, nuisances sonores à répétition (abolements...), chacun peut contribuer à maintenir des relations sereines et courtoises entre voisins et permettre de garder des espaces propres et agréables au quotidien dans nos quartiers.